



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 14 MARS 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le quatorzième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois (2023-03-14).

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Alexandre Picard et Bertrand Dubé. Également sont présents, la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2023-03-053

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :
QUE la session ouvre à 19h30.

2023-03-054

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est affiché dans la salle et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :
QUE l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

	ORDRE DU JOUR
PRÉSENCES	CONSTATATION DU QUORUM
1.0	OUVERTURE DE LA SESSION
2.0	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.0	ADOPTION PROCÈS-VERBAL - FÉVRIER 2023
4.0	CORRESPONDANCE
	FINANCE
5.0	Rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière - février 2023.
6.0	Tous sujets relatifs aux personnes endettées envers la municipalité.
7.0	Dépôt au conseil : État trimestriel revenu et dépenses - février 2023.
	ADMINISTRATION
8.0	Autorisation compte à payer - mars 2023.
9.0	Subventions, achats, publicités.
10.0	Tous sujets relatifs - Achat ou Vente de terrains.
11.0	Tous sujets relatifs - Schéma de couvertures de risques.
12.0	Tous sujets relatifs - Ami-bus.
13.0	Tous sujets relatifs - Plats-bandes de la municipalité.
14.0	Tous sujets relatifs - Entente incendie 2023.
15.0	Tous sujets relatifs - Personnel.
16.0	Tous sujets relatifs - Décompte no.6 / Centre culturel et communautaire.
17.0	Tous sujets relatifs - Acceptation du contrat d'Entretien annuel estival des terrains de la municipalité.
18.0	Tous sujets relatifs - Réseau Biblio.
19.0	Tous sujets relatifs - Bureau de poste.
	AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSION ANTÉRIEURE
	REPORTÉS
20.0	Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et de la directrice générale /greffière-trésorière.
	VOIRIE MUNICIPALE
21.0	Tous sujets relatifs - Autorisation de lancer l'appel d'offres pour la réfection des rue des Pins, Yvon, Viau, Lucille et Pamvic.
	HYGIÈNE DU MILIEU
	URBANISME
22.0	Tous sujets relatifs - Acceptation / Recommandation du C.C.U.
23.0	Tous sujets relatifs - Demande à la CPTAQ.
	LOISIRS
	SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE
	PÉRIODE DE QUESTIONS
	CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION



2023-03-055

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 07
FÉVRIER 2023**

Documents soumis : Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 07 février 2023 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 07 février 2023 est adopté tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.

2023-03-056

**RAPPORT VERBAL FÉVRIER 2023 - DIRECTRICE GÉNÉRALE-
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Documents soumis: Rapport verbal du 14 mars 2023 fait à tous les membres du conseil par la directrice générale/greffière-trésorière pour février 2023

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil reconnaît avoir reçu le rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière en date 14 mars 2023 concernant le mois de février 2023 sur les finances de la municipalité et les autorisations de dépenses.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que livré.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
SUR L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA
MUNICIPALITÉ**

La directrice générale/greffière-trésorière a déposé un rapport au conseil municipal concernant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes ou comptes passés dus affectant les années 2020-2021-2022 et ce, tel que prévu lors de la session régulière de mars 2023.

2023-03-057

**DÉCISION DU CONSEIL CONCERNANT LA VENTE DE PROPRIÉTÉS
POUR NON-PAIEMENT DE TAXES / MONTANTS DUS ENVERS LA
MUNICIPALITÉ POUR 2020-2021-2022 - VENTE POUR NON-PAIEMENT
DES TAXES À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

Document soumis : Lettre de la MRC de la Haute-Yamaska concernant la procédure annuelle 2023 pour le non-paiement de l'impôt foncier et rapport sur les personnes endettées envers la municipalité;

Après considération;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport soumis par la directrice générale/greffière-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité pour les années 2020, 2021, 2022; comprenant des taxes municipales, taxes de services, et /ou des droits sur les mutations immobilières.

QUE ledit rapport fait partie intégrante de la présente résolution et le conseil l'accepte et l'entérine tel que soumis.

QUE, compte tenu de la situation, ce conseil ne désire pas se prévaloir en 2023 de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC de La Haute-Yamaska, et ce, pour les années 2022 et 2021 et qu'il y a peu de personnes endettées pour l'année 2020.

QUE cependant, ce conseil demande qu'une nouvelle lettre soit acheminée, si nécessaire, par courrier enregistré à chacun des propriétaires avec lesquels la municipalité n'aurait pas encore d'entente de paiement, et ce, pour les montants dus envers la municipalité de 100.-\$ (taxes + intérêts) et plus, pour l'année 2020.

QUE si nécessaire, des procédures de recouvrement pourront être entreprises.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE de plus, pour l'année 2021, les propriétaires qui n'ont pas effectué l'ensemble du versement, et desquels nous n'avons pas d'entente actuellement, pourront recevoir une lettre enregistrée les avisant de payer.

QUE ce conseil demande à la directrice générale/greffière-trésorière d'acheminer la présente résolution à la MRC de La Haute-Yamaska.

2023-03-058

DÉPÔT AU CONSEIL – ÉTAT TRIMESTRIEL REVENUS ET DÉPENSES : MARS 2023

Document soumis : *Même si la Loi prévoit maintenant le dépôt d'un seul rapport par année, soit quatre (4) semaines avant l'adoption du budget; la directrice générale/greffière-trésorière continue à soumettre au conseil municipal quatre (4) rapports par année. Ainsi, elle dépose au conseil l'État comparatif des dépenses et des recettes pour les trois (3) premiers mois de l'année 2023;*

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil a pris connaissance de l'État comparatif des recettes et dépenses pour les trois (3) premiers mois de l'année 2023 et approuve ledit rapport tel que soumis.

2023-03-059

APPROBATION DES COMPTES À PAYER MARS 2023 & COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2022

Document soumis : Liste des comptes payables en mars 2023 & comptes payés affectant l'année 2022;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les salaires payés aux employés durant le mois de février 2023 ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes payables en mars 2023 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant l'année 2022.

2023-03-060

ACCEPTATION DU CONSEIL – SUBVENTIONS, ACHATS, PUBLICITÉS, VENTE

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte :

1. Les Entreprises Myrroy inc; balayage de rues; 12 150.-\$, plus tx;
2. Longus; achat de set de fourches pour la rétrocaveuse; 3 800.-\$, plus tx;
3. DBR informatique inc.; achat d'un ordinateur; 1 100,64.-\$, plus tx;
4. DBR informatique inc.; banque de 30 heures; 2 820.-\$, plus tx;
5. STE système téléphonique; achat de téléphone pour administration; 4 570.90.-\$, plus tx;
6. FQM; achat de recueil de règlements municipaux; 346.-\$, plus tx;
7. Permaroute; réparation de nid de poule; 9 108.-\$, plus tx;
8. Performance NC; achat d'une remorque; 7 910.-\$, plus tx;
9. Jodoom; 1 aéroconvecteur mural pour aréna; 1 212.47.-\$, plus tx;
10. Réfrigération et climatisation Sancousy; évaporateur pour usine du domaine; 13 867,10.-\$, plus tx;
11. Pompex; remplacement des parties hydrauliques; 7 515,80.-\$, plus tx;
12. Création Canva; programme de création de publicité; 149,99.-\$, plus tx;

VENTE ET ACHAT DE TERRAIN

Aucune suite



2023-03-061

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉ DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE
LA HAUTE-YAMASKA**

Document soumis : Rapport annuel d'activité de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby quant au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska – Janvier 2023;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby contenue au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2022 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

ATTENDU QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE :

1. la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, daté de janvier 2023, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;
2. qu'elle confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

2023-03-062

**AMIS-BUS POUR LE TRANSPORT COLLECTIF, NOLISÉ ET
D'URGENCE / ANNÉE 2023 & AUTORISATION DE SIGNATURES**

ATTENDU QU'à une séance régulière des membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby tenue le 14 mars 2023;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil confirme la participation de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby au transport adapté et qu'elle désigne la ville de Granby comme Ville mandataire.

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires d'Ami-Bus Inc. pour l'année 2023 et la tarification exigée par Ami-Bus Inc., soit de 5,75\$ du passage, 110\$ pour le livret de 20 passages, 208\$ pour celui de 40 passages et la gratuité chez les enfants de 6 ans et moins.

QUE ce conseil confirme le mandat donné à Ami-Bus Inc. pour les transports adaptés, collectif, nolisé et d'urgence; soit tel que décrit dans l'«Entente-services en transport de personnes» signé par la Ville pour l'année 2022.

QUE ce conseil confirme une contribution financière de 17 048.- \$ pour l'année 2023.

QUE ce conseil mandate monsieur Marcel Gaudreau, maire, pour représenter la municipalité sur le conseil d'administration d'Ami-Bus Inc.

QUE ce conseil mandate le maire monsieur Marcel Gaudreau et la directrice générale/greffière-trésorière à signer tout document donnant suite à la présente. En leurs absence (s) le maire-suppléant et/ou la directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe sont également autorisés à signer.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

2023-03-063

No de résolution
ou annotation

DÉCISION DU CONSEIL / ENTRETIEN DES PLATES-BANDES DE LA MUNICIPALITÉ EN 2023

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la proposition de Madame Cathy O'Connor pour l'entretien des plates-bandes de la municipalité (Mairie, jeux d'eau, enseigne, etc.) et ce pour un montant annuel de 1400.-\$.

QUE ce conseil comprend que les achats du matériel nécessaire, fertilisant, végétaux sont au frais de la municipalité.

2023-03-064

DÉCISION DU CONSEIL – CERTIFICAT DE PAIEMENT / DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 6- CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE & AUTORISATION DE SIGNATURES

Document soumis : Rapport de Favreau Blais, architecte, en date du 22 février 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie J.P. Brodeur construction inc. par résolution pour les travaux de construction du centre culturel et communautaire;

ATTENDU QUE Favreau Blais, architecte, a effectué une visite d'inspection des ouvrages et a émis le certificat de paiement no.6;

**SUR PROPOSITION de Benoit Isaia
DUMENT APPUYÉ par François Vadnais**

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le rapport de Favreau Blais, architectes, en date du 22 février 2023 qui en fait la réception provisoire et autorise le paiement du décompte no.6 pour paiement au montant de 660 431,98-\$, taxes incluses.

QUE les sommes seront prises à même le surplus affecté.

QUE ce conseil autorise madame Annie Lessard, directrice générale et greffière-trésorière ou en cas d'absence de son adjointe à signer, s'il y a lieu, tout document pour donner effet à la présente.

2023-03-065

ACCEPTATION DU CONSEIL – RÉSULTAT DES SOUMISSIONS / CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix à deux (2) entreprises pour l'entretien estival des terrains municipaux (ramassage des branches et feuilles) et tonte des pelouses selon le document transmis par la municipalité;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé**

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil, accepte la soumission reçue de Gazon P.Besette pour une durée d'un (1) ans, et ce, au coût de 22 000.-\$, tx inc. pour 2023.

QUE le paiement soit effectué en deux versements soit la première semaine de mai 2023 et la première semaine d'octobre 2023.

2023-03-066

DÉCISION DU CONSEIL – NOMINATION DE MONSIEUR BENOIT ISAIA, CONSEILLER MUNICIPAL, COMME REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE RÉSEAU BIBLIO

ATTENDU QUE la municipalité désire remplacer le conseiller, monsieur Alexandre Picard, comme représentant de la municipalité pour le Réseau BIBLIO;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil nomme comme nouveau représentant de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour le Réseau BIBLIO, le conseiller, monsieur Benoit Isaia.

QUE cette résolution soit transmise à Réseau BIBLIO.



2023-03-067

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DÉCISION DU CONSEIL – / HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE
POSTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse de Granby a été mise au fait que Postes Canada modifiera les heures d'ouverture du bureau de poste de Saint-Alphonse-de-Granby;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DŪMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte que les heures régulières d'ouverture du bureau de poste réparties de la manière suivante :

- Lundi au Vendredi : 12 :00 – 17 :30

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport sur les permis émis en février 2023.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/ greffière-trésorière fait rapport au conseil des différents documents reçus.

2023-03-068

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL
D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES
PUBLIQUES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DES
PINS, YVON, VIAU, LUCILLE ET PAMVIC**

ATTENDU que le conseil municipal désire demander des soumissions pour les travaux de réfection de la rue des Pins, Yvon, Viau, Lucille et Pamvic;

ATTENDU que la municipalité a mandaté l'ingénieur Dave Williams pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU que ladite firme a déposé les plans et devis pour soumissions en date du 8 mars 2023;

ATTENDU que le règlement 410-2021 portant sur la gestion contractuelle adoptée par la municipalité en juin 2021 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DŪMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les plans et devis de l'ingénieur Dave Williams datés du 8 mars 2023.

QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière à lancer l'appel d'offres publiques pour la réfection de la rue des Pins, Yvon, Viau, Lucille et Pamvic.

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 3 avril 2023 à 11h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n'encourt aucune obligation et aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

2023-03-069

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE ALAIN BOULAIS, RUE
NORMANDIN, LOT NO. 2 592 610 CADASTRE DU QUÉBEC
CONCERNANT LA GRANDEUR DU LOT AINSI QUE LE FRONTAGE QUI
N'EST PAS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE monsieur Alain Boulais, s'est adressée au CCU dans le but d'autoriser la grandeur du lot qui est de 836,6 m alors que la réglementation autorise 3 000 et le frontage qui est de 27,66 m, alors que la réglementation autorise 50m;

ATTENDU QUE le CCU a refusé ladite demande en raison de nombreuses contraintes à la construction et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et refuse la dérogation mineure à monsieur Alain Boulais, rue Normandin, lot no. 2 592 610.

2023-03-070

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE LES GESTIONS R.M.J.A.M
(2006) INC, LOT NO. 2 592 860 CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT
LA MARGE AVANT QUI N'EST PAS CONFORME À LA
RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE Les Gestions R.M.J.A.M (2006) Inc, s'est adressée au CCU dans le but d'autoriser la marge avant du bâtiment qui est de 4,73 mètres; alors que la réglementation autorise 5 mètres;

ATTENDU QUE le CCU a accepté ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et accorde une dérogation mineure à Les Gestions R.M.J.A.M (2006) Inc lot no. 2 592 860, afin de régulariser la situation et autoriser la marge avant du bâtiment.

2023-03-071

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE LES GESTIONS R.M.J.A.M
(2006) INC, LOT NO. 2 592 859 CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT
LA LOCALISATION D'UNE ENSEIGNE SUR POTEAU QUI N'EST PAS
CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE Les Gestions R.M.J.A.M (2006) Inc, s'est adressée au CCU dans le but d'autoriser la localisation d'une enseigne sur poteau par rapport à la voie publique qui empiète sur le lot 2 593 224;

ATTENDU QUE le CCU a accepté ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et accorde une dérogation mineure à Les Gestions R.M.J.A.M (2006) Inc au 115 et 115-A, rue Authier, lot no. 2 592 859, afin de régulariser la situation.



2023-03-072

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL / DEMANDE POUR LE RENOUELEMENT DE
L'AUTORISATION #402341 DE À LA CPTAQ POUR LES GESTIONS
R.M.J.A.M. (2006) Inc. POUR LE LOT NO. 3 374 308**

ATTENDU la demande de Les Gestions R.M.J.A.M (2006) Inc. pour obtenir de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec le renouvellement de l'autorisation #402341;

ATTENDU QUE la demande de renouvellement de l'autorisation vise à continuer l'aménagement de la parcelle par l'extraction du sable filtrant excédentaire;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants n'est pas touché par la présente demande;

ATTENDU QUE l'utilisation projetée sur le site visé n'aura aucun impact sur l'agriculture;

ATTENDU QU'il n'y aura pas de contrainte en matière d'environnement;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement;

ATTENDU QUE le projet ne compromet pas l'homogénéité de la communauté agricole;

ATTENDU QUE le projet préserve les ressources en eau et sol du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet n'affecte pas le développement économique et les conditions socio-économiques de la région;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte et appuie la demande pour le renouvellement de l'autorisation #402341 adressée à la CPTAQ pour Les Gestions R.M.J.A.M. (2006) Inc. pour le lot no. 3 374 308.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h40 jusqu'à 21h05.

2023-03-073

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 21h05.

Annie Lessard, d.g. et greff.-très.
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée